



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الغذية والزراعة
للأمم المتحدة

F

COMITÉ DES PÊCHES

Trente-cinquième session

5-9 septembre 2022

Informations actualisées sur la Stratégie de la FAO relative au changement climatique

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

M. Eduardo Mansur
Directeur

Bureau du changement climatique, de la biodiversité et de l'environnement (OCB)
Tél. +39 06 570 55978

I. Contexte

1. Sur la base des recommandations issues de l'évaluation de la contribution de la FAO à l'action pour le climat (ODD 13) et de la mise en œuvre de la Stratégie de la FAO relative au changement climatique de 2017¹, les Membres de la FAO ont demandé à la cent soixante-sixième session du Conseil que «des consultations inclusives soient organisées avant la cent soixante-huitième session du Conseil pour amorcer l'élaboration de la nouvelle Stratégie de la FAO relative au changement climatique²». La FAO a mis au point la nouvelle Stratégie relative au changement climatique 2022-2031^{3,4} (ci-après «la Stratégie») dans le cadre d'un processus inclusif et consultatif auquel ont participé les Membres de la FAO, des experts de l'Organisation au Siège et dans les bureaux décentralisés, ainsi que des partenaires externes. La FAO entend s'appuyer sur la Stratégie pour renforcer l'aide qu'elle apporte aux Membres en matière d'atténuation du changement climatique et d'adaptation à ses effets. Elle œuvrera ainsi à la mise en place de systèmes agroalimentaires résilients face au climat et produisant peu d'émissions, tout en s'efforçant d'atteindre les objectifs de développement durable (ODD). La version définitive du projet de Stratégie a été examinée par le Comité du Programme à sa cent trente-troisième session (16-20 mai 2022) et adoptée par le Conseil à sa cent soixante-dixième session (13-17 juin 2022)⁵.

II. Pertinence au regard du Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO

2. La Stratégie sera mise en œuvre dans le contexte du Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO⁶, qui vise à soutenir le Programme 2030 au moyen d'une transition vers des systèmes agroalimentaires *plus efficaces, plus inclusifs, plus résilients et plus durables* qui permettent d'apporter des *améliorations en matière de production, de nutrition, d'environnement et de conditions de vie*, sans que personne ne soit laissé de côté. En raison de la nature transversale des activités de la FAO en matière de changement climatique, la Stratégie est étroitement liée à ces *quatre améliorations* et contribue donc à leur mise en œuvre. Les *quatre améliorations* constituent un principe d'organisation qui régit la manière dont la FAO entend contribuer directement aux ODD 1 (Pas de pauvreté), 2 (Faim «zéro») et 10 (Inégalités réduites), et concourir au programme plus général dans lequel s'inscrivent ces objectifs. Grâce à sa nouvelle Stratégie, la FAO accélérera sa contribution à l'ODD 13 (mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques) ainsi qu'à d'autres ODD par des effets de synergie.

III. Recommandations des conférences régionales de la FAO

3. Rappelant les répercussions déjà tangibles du changement climatique sur les systèmes agroalimentaires, les conférences régionales se sont réjouies de ce que l'élaboration de la Stratégie arrivait à point nommé⁷, et ont salué le fait qu'elle s'inscrivait dans une démarche transparente et inclusive. Elles ont recommandé à la FAO de mettre la dernière main à la Stratégie pour en amorcer la mise en œuvre sans tarder et de renforcer l'appui qu'elle prête aux Membres pour les aider à trouver des solutions aux enjeux climatiques auxquels ils sont confrontés en tenant compte des circonstances, des contextes et des priorités propres à chaque région et à chaque pays. Elles ont insisté sur l'importance de l'accès aux investissements et aux ressources financières ainsi qu'aux données, aux connaissances et aux innovations techniques. Enfin, elles ont appelé l'attention sur la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire et sur la participation des femmes, des jeunes, des peuples autochtones et des personnes en situation de vulnérabilité.

¹ <http://www.fao.org/3/cb3738en/cb3738en.pdf> (en anglais).

² FAO, 2021. Rapport de la cent soixante-sixième session du Conseil de la FAO [paragraphe 24, alinéa i), sous-alinéa ii)]. <http://www.fao.org/3/nf693fr/nf693fr.pdf>.

³ Voir également le document portant la cote COFI/2022/7.

⁴ Rapport de la cent soixante-dixième session du Conseil de la FAO, <https://www.fao.org/3/nj485fr/nj485fr.pdf>.

⁵ <https://www.fao.org/3/nj485fr/nj485fr.pdf>.

⁶ FAO, 2021. *Cadre stratégique 2022-2031*. Rome. FAO. <https://www.fao.org/3/cb7099fr/cb7099fr.pdf>

⁷ Les rapports des conférences régionales sont disponibles à l'adresse <https://www.fao.org/about/meetings/regional-conferences/fr/>.

IV. Pertinence pour les activités du Comité des pêches

4. Le changement climatique a occupé une place prépondérante dans les dernières sessions du Comité des pêches. La trente-cinquième session ne fait pas exception puisque cet enjeu est aussi un point de l'ordre du jour. Les données probantes s'accumulent qui témoignent à la fois de risques climatiques à court terme et de changements climatiques lents s'opérant sur une échelle de temps plus longue^{8,9}, qui pèsent sur la production halieutique et aquacole et les systèmes agroalimentaires, avec des répercussions sur les ressources naturelles, les moyens d'existence, la sécurité alimentaire et la nutrition. Ces défis exigent une série de mesures efficaces en faveur de la résilience et de l'adaptation, fondées sur des écosystèmes sains. Par ailleurs, les systèmes agroalimentaires (dont fait partie la production d'aliments d'origine aquatique) sont appelés à contribuer à résoudre les problèmes liés aux émissions de gaz à effet de serre. La Stratégie de la FAO relative au changement climatique, qui doit être déployée et produire des résultats aux niveaux mondial, régional, national et local, constitue par conséquent un instrument très utile pour la plupart des activités relevant du mandat du Comité des pêches.

V. Résumé des principaux éléments de la Stratégie

Vision

5. Les systèmes agroalimentaires sont durables, inclusifs, résilients et adaptables au changement climatique et à ses effets; ils contribuent à des économies à faible taux d'émissions et donnent accès à une nourriture saine, salubre et nutritive en quantité suffisante, ainsi qu'à d'autres produits et services agricoles, au bénéfice des générations actuelles et futures, en ne laissant personne de côté.

Impact recherché par la FAO

6. Les Membres de la FAO et les parties prenantes des systèmes agroalimentaires accélèrent leur action pour le climat afin de rendre les systèmes agroalimentaires plus efficaces, plus inclusifs, plus résilients, plus durables et moins polluants, ce qui améliore la sécurité alimentaire et la nutrition.

Portée et contenu

7. La Stratégie de la FAO relative au changement climatique couvre tous les domaines des systèmes agroalimentaires, dont les cultures, l'élevage, les forêts, la pêche, l'aquaculture et les chaînes de valeur, écosystèmes et moyens d'existence connexes, ainsi que les personnes qui en sont tributaires.

Principes directeurs

8. La Stratégie est fondée sur 10 principes directeurs:
- i. Adopter une approche axée sur les systèmes agroalimentaires;
 - ii. Accorder une place centrale aux agriculteurs, aux éleveurs, aux pêcheurs, aux aquaculteurs et aux populations tributaires des forêts;
 - iii. Adopter des bonnes pratiques et se saisir des innovations;
 - iv. S'appuyer sur des données scientifiques, y compris la science et les données ouvertes;

⁸ GIEC. 2021. *Climate Change 2021: The Physical Science Basis. Contribution of Working Group I to the Sixth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change*. V. Masson-Delmotte, P. Zhai, A. Pirani, S.L. Connors, C. Péan, S. Berger, N. Caud, Y. Chen, L. Goldfarb, M. I. Gomis, M. Huang, K. Leitzell, E. Lonnoy, J. B. R. Matthews, T. K. Maycock, T. Waterfield, O. Yelekçi, R. Yu et B. Zhou (dir. pub.). Cambridge University Press, Cambridge (Royaume-Uni). https://www.ipcc.ch/report/ar6/wg1/downloads/report/IPCC_AR6_WGI_Full_Report.pdf

⁹ GIEC. 2022. *Summary for Policymakers*. Dans: *Climate Change 2022: Impacts, Adaptation, and Vulnerability. Contribution of Working Group II to the Sixth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change*. H.-O. Pörtner, D. C. Roberts, M. Tignor, E. S. Poloczanska, K. Mintenbeck, A. Alegria, M. Craig, S. Langsdorf, S. Lösschke, V. Möller, A. Okem, B. Rama (dir. pub.). Cambridge University Press, Cambridge (Royaume-Uni). https://report.ipcc.ch/ar6wg2/pdf/IPCC_AR6_WGII_SummaryForPolicymakers.pdf

- v. Promouvoir une action climatique impulsée par les pays pour obtenir des résultats durables;
- vi. Obtenir les résultats attendus grâce à des partenariats stratégiques;
- vii. Prendre systématiquement en compte l'égalité des genres, la mobilisation des jeunes, la participation des peuples autochtones et l'inclusion sociale;
- viii. Encourager les approches multipartites inclusives;
- ix. Intensifier l'appui;
- x. Adopter une approche adaptée à chaque situation.

Piliers et résultats attendus

9. La Stratégie s'articule autour de trois piliers:
- a. niveaux mondial et régional: renforcer les politiques et la gouvernance mondiales et régionales en matière de climat;
 - b. niveau national: renforcer la capacité qu'ont les pays d'agir pour le climat;
 - c. niveau local: intensifier l'action climatique sur le terrain.

Suivi des résultats

10. La Stratégie est exécutée sur la base d'un plan d'action réexaminé régulièrement. Les activités de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre de la Stratégie exigent que l'on définisse des cibles et des indicateurs ventilés comme il se doit pour constater les effets des interventions sur différents segments de la population. Dans la mesure du possible, ces cibles et indicateurs seront alignés sur ceux du Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO et sur les objectifs de développement durable énoncés dans le Programme 2030, ainsi que sur les étapes de l'Accord de Paris et l'outil de suivi du Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe.